



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-51

Objet : Délibération portant sur la fin de la convention de mise à disposition de locaux pour le Point Accueil Jeunes (PAJ) et l'Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) Capucine sur la commune de Sallebœuf

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odysée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	03/XII/2020		
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le **17 DEC. 2020**

N° 2020-51

Objet : Délibération portant sur la fin de la convention de mise à disposition de locaux pour le Point Accueil Jeunes (PAJ) et l'Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) Capucine sur la commune de Sallebœuf.

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi au maire en date du 2 décembre 2020

Rapport de synthèse :

Pour le Point Accueil Jeunes :

La communauté de communes ayant réorganisé en 2018 la politique jeunesse avec l'association mandataire UFCV et ayant repensé l'itinérance de l'espace jeune sur le territoire. La commune de Sallebœuf n'accueillant plus ce public dans un local dédié depuis 2018, il apparaît donc opportun de mettre fin à la convention existante entre la commune et la communauté de communes.

La convention prévoyant pour le PIJ une refacturation des fluides à la communauté de communes pour l'utilisation des locaux, la commune de Sallebœuf indique que les règlements sont à jour. Une régularisation pour solde n'est donc pas nécessaire.

Pour l'Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants Capucine :

La communauté de communes ayant réalisé un projet de construction d'EAJE sur la commune de Sallebœuf (2 allée de Cap de Vielle), ouvert et accueillant le public depuis mars 2020. Il apparaît que la convention de mise à disposition des locaux prévus à cet usage et situé au 8 allée des vignes à Sallebœuf puisse prendre fin dans ce cadre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de mettre fin à la convention de mise à disposition de locaux pour les équipements PIJ et EAJE Capucine.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président
Christian SOUBIE

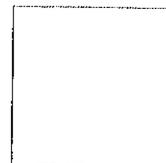
Pour extrait conforme

Signé par : Christian Soubie
DateA : 17/12/2020

QualitéA : Parapheur Président Coteaux Bordelai

Bordereau de signature

2020_51



Délibération portant sur la fin de la convention de mise à disposition de locaux pour le Point Ac

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	17/12/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	 Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CartEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président